

Conseil de Paris des 9 et 10 mars 2009

## **Vœu relatif à l'organisation d'un colloque sur l'« Habitat groupé »**

**déposé par Fabienne Giboudeaux, René Dutrey, Jacques Boutault et les élus du groupe Les Verts**

Face à la spéculation immobilière et aux difficultés croissantes des Parisiens à se loger, la ville a fait du logement la priorité de cette mandature.

Pour lutter efficacement contre cette crise du logement, il est nécessaire d'encourager la réalisation de projets alternatifs à ceux offerts par le marché immobilier classique.

Le concept d'« Habitat groupé » est aujourd'hui l'une de ces alternatives. Il a pour objectif de créer des lieux d'habitation à échelle humaine alliant convivialité, responsabilité, écologie, économies, entraides et démocratie. La possible collaboration avec des bailleurs sociaux et l'intégration envisageable d'équipements municipaux en fait un concept innovant. Cette nouvelle forme de « location coopérative » encourage le développement d'un nouveau lien social, les échanges intergénérationnels et la solidarité entre voisins.

L'habitat groupé a pour but de faciliter l'accès à des logements à bas prix et d'intégrer le principe d'éco-construction dans tous les projets.

Dans de nombreuses communes en France et en Europe des projets d'Habitat groupé se développent. A Lyon, à Toulouse, à Strasbourg, des collectifs, soutenus par les mairies, et des personnes se regroupent pour monter des projets d'habitat collectif. En Suisse et en Norvège, ce concept, déjà très répandu, représente respectivement 8% et 15% du parc immobilier.

Ainsi, à l'heure où la ville de Paris donne la priorité au logement et a pour ambition de réduire l'empreinte écologique du bâti parisien, une réflexion sur ce concept d'Habitat groupé mérite d'être engagée.

**Aussi, sur proposition de Fabienne Giboudeaux, René Dutrey, Jacques Boutault et des éluEs du groupe Les Verts, le Conseil de Paris émet le vœu que :**

- **Qu'un colloque soit organisé par la ville de Paris avec les associations « d'Habitat groupé », les aménageurs et les citoyens afin de promouvoir ce mode d'habitation coopératif et écologique.**
- **Qu'un groupe de travail sur ce sujet réunissant des associations, des experts, la direction du logement et de l'habitat et des éluEs soit mis en place suite à l'organisation du colloque.**